

EMPLOI

Libérer la croissance des entreprises de proximité

Entre accélération du nombre de créations d'entreprise et stagnation du nombre d'emplois, l'économie de proximité est encore empêchée dans sa croissance.

D'après une étude de l'ISM sur l'emploi dans les entreprises, près de 65 % des entreprises artisanales n'emploient aucun salarié. Une proportion qui augmente depuis 2006, où seules 47 % d'entre elles n'avaient pas de salarié. Plus largement, 72 % des entreprises de proximité n'emploient aucun salarié. Les professions libérales des techniques et

du cadre de vie forment le secteur où cette absence est la plus nette : 4 entreprises sur 5 n'ont pas de salarié. À l'autre extrémité du spectre, près de 55 % des entreprises de l'hôtellerie-restauration ont au moins un salarié.

Dans de nombreux secteurs, les entreprises de moins de 20 salariés ont également profondément souffert de la crise : entre 2009 et 2015, elles ont perdu 62 600 emplois dans le bâtiment et les travaux publics, 39 450 dans l'artisanat de la fabrication et 19 460 dans les professions libérales de la santé et du droit.

Le mouvement de création d'emplois salariés a d'abord bénéficié à l'hôtellerie-restauration, au commerce alimentaire et à l'artisanat des services ainsi qu'aux professions libérales des techniques et du cadre de vie, mais il reste fragile partout ailleurs.

Il faut également composer avec des difficultés de recrutement accrues dans les entreprises de proximité : 37,5 % des projets de recrutement sont jugés difficiles dans l'ensemble de l'économie, mais ce niveau atteint 42 % pour les professions libérales des techniques et du cadre de vie, 48 % dans l'hôtellerie-restauration et même 53 % dans l'artisanat, en augmentation pour la 3^e année consécutive. Alors que les offres d'emplois sont partout à la hausse, le manque de qualifications et de compétences disponibles freinent la croissance des plus petites entreprises. Il est donc crucial de tout mettre en œuvre pour que l'économie de proximité développe elle aussi l'emploi et conforte ainsi sa croissance. Sans ces entreprises et ces entrepreneurs, il est illusoire de vouloir renforcer le tissu économique des territoires et d'espérer lutter contre le chômage de masse. ■

CHIFFRE CLÉ

71,5 %

C'est le taux d'activité des 15-64 ans en 2017, jamais égalé depuis 1975.

29,3 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans étaient en activité en 2017 selon l'INSEE, soit 71,5 % de cette tranche d'âge, en augmentation de 0,1 points par rapport à 2016. Une hausse qu'expliquent en grande partie les réformes des retraites et les fin des cessations anticipées d'activité, qui se sont traduites par 1,7 million d'actifs supplémentaires âgés de 50 à 64 ans en dix ans. Le taux d'activité des femmes continue lui à augmenter : 67,6 %, contre 75,6 % pour les hommes. ■

CRÉATIONS D'EMPLOIS

Au plus haut depuis dix ans !

Secteurs publics et secteurs privés confondus, l'économie française a créé 268 800 emplois en 2017 d'après l'INSEE.

Les créations d'emplois dans le secteur marchand (hors agriculture) ont atteint leur plus haut niveau depuis près de dix ans. Une progression qui touche surtout les CDI, en hausse de 14 %, mais

aussi les CDD, en hausse de 2,5 %. Autre bonne nouvelle, le chômage des jeunes comme celui des chômeurs de longue durée ont diminué. Grande première également, et cette fois depuis 2001 : l'industrie n'a pas détruit d'emplois, elle en a au contraire créés. Deux aspects de cette reprise doivent toutefois faire l'objet d'une attention particulière : les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises se sont manifestées plus vite que lors des reprises précédentes, et certains territoires restent en marge de ce dynamisme retrouvé, en particulier dans les zones rurales et les quartiers difficiles. ■

Évolution de l'emploi salarié en France, en milliers

Secteur	Évolution 2017	Total 2017
Agriculture	+ 5,0	303,7
Industrie	+ 1,1	3 143,5
Construction	+ 30,1	1 357,7
Services marchands	+ 225,7	12 212,2
Services non marchands	+ 6,9	8 055,9
Ensemble	+ 268,8	25 073,0

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

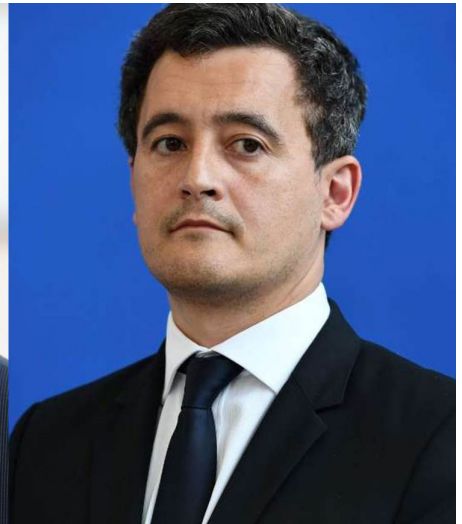
PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Première réponse aux inquiétudes des chefs d'entreprise

Première victoire de l'U2P dans son combat contre les méfaits du prélèvement de l'impôt sur le revenu par les entreprises à compter du 1er janvier 2019.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé sa décision de supprimer les sanctions qui étaient prévues contre les employeurs qui commettraient des erreurs dans la collecte de l'impôt de leurs salariés. Celles-ci pouvaient aller jusqu'à un an de prison et 15.000 euros d'amende. Un comble quand on sait que ce prélèvement à la source est un transfert de charges imposé aux entreprises sans aucune compensation ni formation.

C'est l'une des trois revendications portées par l'U2P dans sa campagne intitulée « Gérer les feuilles d'impôt, c'est pas mon boulot ! », pétition



à l'appui : <http://u2p-france.fr/chacunsonjob>.

Bravo Monsieur le ministre de supprimer ainsi cette épée de Damoclès au-dessus de la tête des chefs d'entreprise de proximité qui ne disposent pas de direction des ressources humaines et ne sont pas plus armés sur le plan juridique pour éviter toute erreur dans la réalisation de cette nouvelle charge administrative. L'U2P vous invite à prendre deux autres décisions : compenser les coûts supplémentaires infligés aux entreprises, et simplifier drastiquement le dispositif

qui aujourd'hui s'annonce comme un choc de complexité. ■

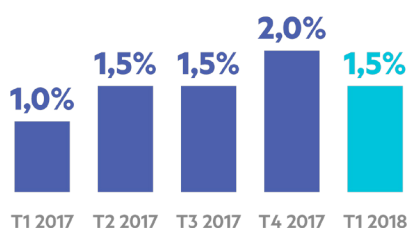
« Je suis heureux que le gouvernement commence à entendre la profonde inquiétude des artisans, commerçants et professionnels libéraux. Je l'invite à confirmer sa volonté d'agir prioritairement en direction des TPE et des PME en prévoyant une compensation financière et une simplification du prélèvement à la source. »

Alain Griset, Président de l'U2P

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Croissance et confiance

La croissance de l'économie de proximité s'est confirmée par rapport à la même période en 2017 selon les résultats d'une enquête U2P/I+C portant sur 6200 entreprises de proximité.



Le chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales a globalement progressé de 1,5 %, contre 2 % au trimestre précédent. La progression est plus sensible dans l'artisanat, avec une hausse de 2 % par rapport au 1^{er} trimestre 2017, portée en particulier par le bâtiment (+4,5 %). Le secteur des professions libérales reste également sur une tendance positive (+1,5 %), le secteur des techniques et du cadre de vie étant particulièrement dynamique (+2 %). Enfin, le commerce alimentaire de proximité et l'hôtellerie-restauration enregistrent une

progression nulle (0 %), et enrayent ainsi leur déclin pour le deuxième trimestre consécutif.

On note surtout une hausse marquée des anticipations d'activité pour le deuxième trimestre 2018 : un quart des chefs d'entreprise interrogés anticipent une activité plus soutenue, contre seulement 17 % au trimestre précédent. Seuls 11 % se montrent pessimistes. C'est dans le commerce alimentaire et l'hôtellerie-restauration que la différence d'opinion est la plus franche : 23 points séparent les optimistes des pessimistes. Un constat lié en partie à l'approche du mois de mai et des vacances de printemps, favorables au tourisme. ■

AGENDA

15 mai

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Catherine Fabre, députée, co-rapporteuse du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Audition du président de l'U2P par la commission des affaires sociales du Sénat sur le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

16 mai

Participation de Catherine Foucher, Présidente du groupe parité de la commission des Affaires sociales et des Relations du travail de l'U2P à la réunion de clôture de la concertation sur l'égalité salariale en présence de Muriel Pénicaud, au ministère du Travail.

18 mai

Participation du président de l'U2P au congrès annuel de la FENARAC.

29 mai

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Sylvain Maillard, député de Paris, sur la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

BRÈVES

Garance se dote d'une direction des risques. La mutuelle a revu son organisation en se dotant d'une direction des risques, qui intègre la sécurité informatique et les risques liés aux données. Cette nouvelle direction confiée à Florent Combes rassemble le pilotage de l'ensemble des risques de la mutuelle et s'aligne sur les meilleures pratiques.

Concours des Meilleurs Artisans de France. RMC, en partenariat avec Worldskills France dont est membre l'U2P, et l'APCMA, organise le concours national des Meilleurs Artisans de France. Rendez-vous en 2019 pour découvrir les lauréats.

Les instances représentatives du personnel à la peine. Un tiers des entreprises de plus de dix salariés n'a pas d'instance représentative du personnel, principalement en raison du manque de candidats aux élections. D'après une étude du ministère du Travail le 12 avril, sont particulièrement touchées les plus petites entreprises : 54 % entre 11 et 19 salariés, 31 % entre 20 et 49 salariés. D'où la demande de l'U2P d'étendre les CPRIA, CPRPL et CPRI, qui prévoient une représentation des salariés à l'extérieur des entreprises, à l'ensemble des entreprises jusqu'à 20 voire 49 salariés.



Nous sommes CHEFS D'ENTREPRISE !

**GÉRER LES FEUILLES D'IMPÔTS,
C'EST PAS NOTRE BOULOT !**

**Soutenez les entreprises de proximité, signez la pétition :
<http://u2p-france.fr/chacunsonjob>**

#IMPOTS #CHACUNSONJOB